

**Objet : Politique d'achats de l'EIVP et compte-rendu d'activité 2021 et 2022 de la commission interne des marchés**

Délibération du Conseil d'administration du 3 juillet 2023

Affichée au siège de la Régie le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20230703-DCA2023022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

**Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Après communication du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

**Article unique :** Il est donné acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur la politique d'achats et l'activité de la Commission interne des marchés en 2021 et 2022.

